

« la remplir honnêtement ? Serait-ce
« parcequ'il s'agit des fautes de ceux
« qui doivent aux autres le bon exem-
« ple en tout qu'il faut déguiser la vé-
« rité ? Mais quel espoir restera-t-il de
« faire refluer la vertu et l'esprit
« apostolique au sein du sacerdoce, si
« ses fautes ou ses crimes doivent tou-
« jours rester secrets ou impunis ? Je
« n'ai donc pas cherché à déguiser la
« vérité, quelque pénible qu'elle fût,
« parcequ'aucun homme n'a dans sa
« conscience le droit de le faire, et
« que ce serait nuire à la religion et
« non pas la servir, que de la soutenir
« par le déguisement et le mensonge. »

Voilà un homme, Mgr, qui a dit des
papes de bien pires choses que tout ce
qui est sorti de ma plume à leur sujet,
et jamais on ne l'a mis dans les cas ré-
servés *pour avoir dit la vérité*. Il faut
venir en Canada pour voir ainsi com-
prendre et appliquer la religion. Et
pourtant, Mgr, quel est vraiment le
prêtre sincère et respectable ? Celui
qui ne veut fausser la vérité pour au-
cune considération, ou celui qui n'en
tient nul compte parcequ'il lui faudrait
constater les torts ou les fautes des
ecclésiastiques ? Est-ce que l'écrivain
peut modifier à son caprice les faits
de l'histoire pour plaire à telle ou
telle susceptibilité ? L'historien doit-il
avoir moins de conscience que le con-
fesseur ? Que dirait-on d'un confes-
seur, par exemple, qui excuserait chez
ses amis politiques la corruption et
l'achat des consciences pour les punir
du refus de l'absolution chez ses adver-
saires ? Ce serait tout simplement in-
fâme !

Eh bien, l'histoire est, à proprement
parler, autant la confession des fautes
nationales ou de celles des hommes
d'état que le récit des gloires publi-
ques ou des mérites individuels. L'his-
torien est le confesseur de l'humanité
comme le prêtre celui de l'individu.
Il a donc une mission de justice et de
moralité à remplir. Fausser l'histoire
est un aussi grand crime que fausser
la confession. L'historien peut-il rem-
plir sa mission en faussant la vérité ?
Il se déshonore, voilà tout ! Si le con-
fesseur n'a pas le droit d'excuser le

vice, comment l'historien aurait-il
celui d'excuser le crime ? Si le confes-
seur n'a pas le droit de pardonner à
l'un ce qu'il condamne chez l'autre,
comment l'historien aurait-il celui de
justifier chez l'ecclésiastique ce qu'il
flétrit chez le laïc ? Si la vérité n'est
pas la règle inflexible de l'historien
comme le devoir la règle indiscutable
du confesseur, l'histoire n'est plus
qu'une duperie et la confession un
mensonge à Dieu.

L'histoire est la justice appliquée au
passé. Or la justice ne mérite ce nom
que quand elle a un bandeau sur les
yeux et flétrit tout ce qui est mal sans
acception de personnes ou de sys-
tèmes.

J'ai donc pleinement le droit, quand
V. G. vient prétendre que j'insulte le
Pape et la curie romaine en arguant
des abus du système ecclésiastique
pour combattre l'esprit de domination
du Clergé, de lui répondre que c'est
elle-même qui blesse la conscience et
le devoir en me défendant de dire des
choses vraies ou en excommuniant les
autres pour lire les vérités que j'ai
dites. Un Evêque n'a pas le droit de
prohiber le récit de la vérité. S'il le
fait en connaissance de cause, il est
coupable de prévarication ; et s'il le
fait parcequ'il manque d'étude et de
lumières, il devrait céder sa place à
un autre plus compétent.

— Mais pourquoi dire ces choses là
où elles sont inconnues ?

— D'abord parcequ'elles sont vraies,
et que la vérité finit toujours par se
faire sa place, que ce soit par moi ou
par un autre. En second lieu parceque
V. G. veut faire la nuit autour d'elle,
et que je juge de mon devoir de me-
tre sur ses gardes une population con-
fiante et sincère qui ne voit pas assez
où on la mène ! En troisième lieu par-
ceque le Clergé ne veut pas admettre
qu'il fasse des fautes, et s'attribue le
droit de défendre la lecture des livres
où elles sont dévoilées. Vous traitez
toujours les autres comme si vous
étiez impeccables ! Il faut donc mon-
trer que vous ne l'êtes pas. Ce sont
vos seules arrogances qui nous for-
cent de vous rappeler ce que vous

êtes !
che a
les at
rer d
modé
Cour
dit le
par d
V.
l'idée
Rome
ceroi
cette
gers
pays
accep
dre c
tables
tout
remer
march
horbi
V. G
instan
duire
nous.
longte
lui do
de con
ses ch
comin
ne ja
avoir
nous
der d
les. d
nem
mille
poste
la cu
bien
thén
à dre
non-
être
la d
jour
voy
de n
et c
prov
sinc
a d
croi
est